

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
SEANCE DU 23 DECEMBRE 2014**

*Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents: 12  
Nombre de membres absents excusés : 3  
Nombre de membres excusés ayant donné procuration : 2  
Nombre de membres absents : 0*

L'an deux mille quatorze et le vingt trois du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs CARBONNEL Jean-Louis, BERNEDE Jean-Luc, FERNANDEZ Martine, ROCALVE Jean-Paul, OUBALKASSAM Mohamed, CANET Fanny, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, RENAUD Katia, TERRANO Anne-Marie

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mmes et M. BURLAN Christelle (procuration à FERNANDEZ Martine), FLORES Didier (procuration à TERRANO Anne-Marie), MANCES Françoise

**DATE DE LA CONVOCATION** : 17 décembre 2014

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme FERNANDEZ Martine

Le procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2014 est approuvé à l'unanimité

Tous les points inscrits à l'ordre du jour sont ensuite examinés.

**1. Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire – article L.2122.22 du C.G.C.T**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise, dans le cadre des fonctions qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122.22 du C.G.T., soit : **10 Décembre 2014** : renouvellement contrat de maintenance chaudière du réfectoire des moines – Benoit Dépannage Chauffage

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par Monsieur le Maire conformément à l'article L.2122.22 du CGCT

**2. Adhésion au protocole d'échange standard d'Helios**

Monsieur le Maire présente à ses collègues le formulaire d'adhésion au protocole d'accord d'échange standard d'hélios ainsi que ses annexes. Ces documents définissent les conditions de transmission des données et des documents électroniques à la Trésorerie de Limoux, comptable assignataire, ainsi que sur la dématérialisation des pièces justificatives.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

- **DECIDE** à l'unanimité l'adhésion au protocole d'échange standard d'Hélios
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

**3. Incorporation dans le Domaine Public Communal de la parcelle 794 de la section AB – précision concernant la longueur de la voie**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2013 il avait été décidé d'intégrer dans le Domaine Public Communal la parcelle cadastrée sous le numéro 794 de la section AB, voirie du lotissement du Barris. Afin que cette voie soit prise en compte dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale, il est impératif d'en préciser la longueur.

Renseignement pris auprès de la SARL GUENERET, cette voie a une longueur de 170 mètres.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

- **PRECISE** à l'unanimité que la longueur de la voie intérieure du lotissement du Barris (parcelle 794 de la section AB) intégrée dans le Domaine Public Communal par délibération du 13 septembre 2013 est égale 170 mètres.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

**4. Demande de mise à disposition du site de l'abbaye – mois d'avril 2014**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a été sollicité afin de mettre à disposition le site de l'Abbaye pour une journée entre le 4 et le 19 Avril 2015 pour le tournage d'une web-série. La société de tournage n'exige pas que le site lui soit exclusivement réservé, cependant en cas d'accord les visites devront tenir compte des impératifs du tournage. Monsieur le Maire propose en cas d'accord de demander à la société de tournage la somme de cinq cents euros, au titre de l'occupation des lieux

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**- D E C I D E** à l'unanimité de répondre favorablement à la demande de mise à disposition non exclusive du site de l'abbaye pour le tournage d'une web-série (une journée entre le 4 et le 19 avril 2015) moyennant le versement de la somme de cinq cents euros.

**- A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

### 5. Indemnité de Conseil – Receveur Municipal

Monsieur le Maire informe à ses collègues que lors de la séance du Conseil Municipal du 4 Décembre 2013 il avait été décidé d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Philippe VALLEREAU, Receveur Municipal au taux de 100 %

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**D E C I D E** à la majorité (3 votes pour indemnité au taux 0 %, 4 votes pour l'indemnité au taux de 75%, 7 votes pour l'indemnité au taux de 50%) d'attribuer à Monsieur VALLEREAU, Receveur Municipal l'indemnité de conseil au taux de 50 %

### 6. Création d'une commission « bulletin municipal »

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Monsieur Mohamed OUBALKASSAM, adjoint au maire.

Ce dernier indique qu'il lui semble opportun de créer une nouvelle commission municipale qui serait spécialement chargée d'élaborer le bulletin municipal. Il fait appel à candidatures. Sont candidats : Mesdames Fanny CANET, Katia RENAUD, Jean-Luc BERNEDE et Pascal LAZARO

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**D E C I D E** à l'unanimité la création d'une commission municipale spécialement chargée de l'élaboration du bulletin municipal dont les membres sont : Mesdames Fanny CANET, Katia RENAUD, Jean-Luc BERNEDE et Pascal LAZARO

**P R E C I S E** que la vice-présidence de la commission serait assurée par Monsieur Jean-Luc BERNEDE, adjoint au maire

### 7. Réhabilitation du réservoir bas service – étanchéification – amélioration des dispositifs de désinfection et de contrôle des débits d'eau potable – demande de subvention D.E.T.R.

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la nécessité de réhabiliter le réservoir d'eau potable du bas service. Il s'agit afin de maîtriser la consommation d'eau potable, d'effectuer des travaux d'étanchéité et d'amélioration des dispositifs de désinfection et de contrôle des débits.

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de l'opération élaboré par le Cabinet GAXIEU, maître d'œuvre, soit :

Génie civil	127 805.00
Equipement électromécaniques et réseaux	37 195.00
<b>Total des travaux</b>	<b>165 000.00</b>
Frais annexe (géomètre, SPS, bureau étude structure)	12 625.00
<b>Montant total</b>	<b>190 000.00</b>

*Tous les montants sont exprimés HTVA*

Les modalités de financement de cette opération pourraient être les suivantes :

Subvention Agence de l'Eau (30 %)	57 000.00
Subvention D.E.T.R (20%)	38 000.00
Subvention C.Général de l'Aude (30%)	<b>57 000.00</b>
Fonds propres	38 000.00
<b>Montant total</b>	<b>190 000.00</b>

*Tous les montants sont exprimés HTVA*

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**D E C I D E** à l'unanimité d'adopter le projet et d'arrêter les modalités de son financement comme cela a été indiqué par Monsieur le Maire dans son exposé

**S O L L I C I T E** à cette fin une subvention d'un montant de 38 000 € auprès de la D.E.T.E.R

**P R E C I S E** que le projet est présenté au rang n°1 (prioritaire) au titre du financement de la D.E.T.E.R

**A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

### 8. Aménagement cœur de village – tranche 1 – demande de subvention D.E.T.R

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de l'intérêt d'aménager le cœur de village. La rue du Cap de la Ville et la Placette semblent prioritaires et pourraient constituer une première tranche de travaux. Ces travaux qui visent à aménager le centre du village dans le respect du patrimoine (abbaye) ont l'objectif de redynamiser le bourg et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Monsieur le Maire présente ensuite le projet de l'opération élaboré par le Cabinet GAXIEU, maître d'œuvre, soit :

Rue du Cap de la Ville	86 210.00
La Placette	42 025.00
<b>Total des travaux</b>	<b>128 235.00</b>
Honoraires	9 620.00
<b>Total</b>	<b>137 855.00</b>

*Tous les montants sont exprimés HTVA*

Les modalités de financement de cette opération pourraient être les suivantes :

Subvention C.Général de l'Aude (30%)	41 356.00
<b>Subvention DETER (30%)</b>	<b>41 356.00</b>

Subvention Région L-Roussillon (20%)	27 570.00
Fonds propres	27 573.00
<b>Montant total</b>	<b>137 855.00</b>

Tous les montants sont exprimés HTVA

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

**D E C I D E** à l'unanimité d'adopter le projet et d'arrêter les modalités de son financement comme cela a été indiqué par Monsieur le Maire dans son exposé

**S O L L I C I T E** à cette fin une subvention d'un montant de 41 356 € auprès de la D.E.T.E.R

**P R E C I S E** que le projet est présenté au rang n°2 au titre du financement de la D.E.T.E.R

**9. Délibération modificative n°2 au budget principal de la commune**

Monsieur le Maire propose de modifier comme suit le budget principal de la commune :

**Dépenses de fonctionnement**

Compte	Intitulé	Crédits ouverts	Proposition
65737	Autres établissements publics locaux	59 861.00	- 25 000.00
022	Dépenses imprévues	24 250.00	+ 22 000.00
023	Virement section investissement	88 207.00	+ 3 000.00
	<b>Total</b>		<b>0.00</b>

**Dépenses investissement**

Compte	Intitulé	Crédits ouverts	Proposition
2313. 947	Aménagement des abords de l'abbaye		+ 3 000.00
	<b>Total</b>		<b>+ 3 000.00</b>

**Recettes investissement**

Compte	Intitulé	Crédits ouverts	Proposition
021	Virement de la section de fonctionnement	88 207.00	+ 3 000.00
	<b>Total</b>		<b>+ 3 000.00</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

**A D O P T E** à l'unanimité les modifications budgétaires telles que proposées par Monsieur le Maire dans son exposé

**A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

**10. Délibération modificative n°1 au budget annexe de gestion de l'abbaye**

Monsieur le Maire propose de modifier comme suit le budget annexe gestion abbaye :

**Recettes de fonctionnement**

Compte	Intitulé	Crédits ouverts	Modifications proposées
7062	Produits services culturels	60 000.00	+ 21 500.00
7474	Participation commune	59 860.24	- 25 000.00
	<b>Total</b>		<b>- 3 500.00</b>

**Dépenses de fonctionnement**

Compte	Intitulé	Crédits ouverts	Modifications proposées
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 250.00	- 500.00
6411	Personnel titulaire	42 800.00	- 500.00
6451	Cotisations URSSAF	11 500.00	- 1 500.00
6453	Cotisations C.Retraites	13 500.00	- 1 000.00
	<b>Total</b>		<b>- 3 500.00</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

**A D O P T E** à l'unanimité les modifications budgétaires telles que proposées par Monsieur le Maire dans son exposé

**A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Tous les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées la séance est levée à 20 heures

Vu pour être affiché le vingt- neuf décembre deux mille quatorze conformément aux prescriptions de l'article L.2125 du CGCT.

A Saint-Hilaire, le 29 Décembre 2014

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL